



Credit et immitation de signature

Par **did78**, le **11/05/2011** à **00:56**

Bonjour,

Ma femme s'est sérieusement endétée avec des credits à la consommations, autour je pense de plusieurs dizaines de milliers d'euros, voire la centaine. Pour obtenir ces credits elle a imiter ma signature et m'a caché ses dettes pendant des années avant que je m'en appercoive trop tard puisque inscrit par plusieurs organisme de credit au fichier des incidents de paiements.

Nous sommes en séparation de bien, je pourrais donc l'attaquer mes j'ai peur de ce qui pourrait lui arriver (nous restons mes enfant et elle une famille unis et heureuse). J'ai pensé la mettre en surendettement, mais nous payons un bien immobilier en commun et je ne veux pas vendre notre maison. Je suis dans une situation paradoxale, ou j'aurais les moyens de racheter et d'étaler ces dettes sans conséquence sur notre train de vie, mais interdit bancaire j'ai les mains liées. Le problème est que l'ensemble de ces credits mis bout à bout nous mettent dans l'incapacité de tout payer. Je me demande aussi si je ne peux pas tout bonnement attaquer tous ces organismes pour ne pas avoir virifié les signature et pourquoi pas demander des dommages et intérêt. Enfin voila, je suis vraiment en attente de conseils, parce qu'on coule...